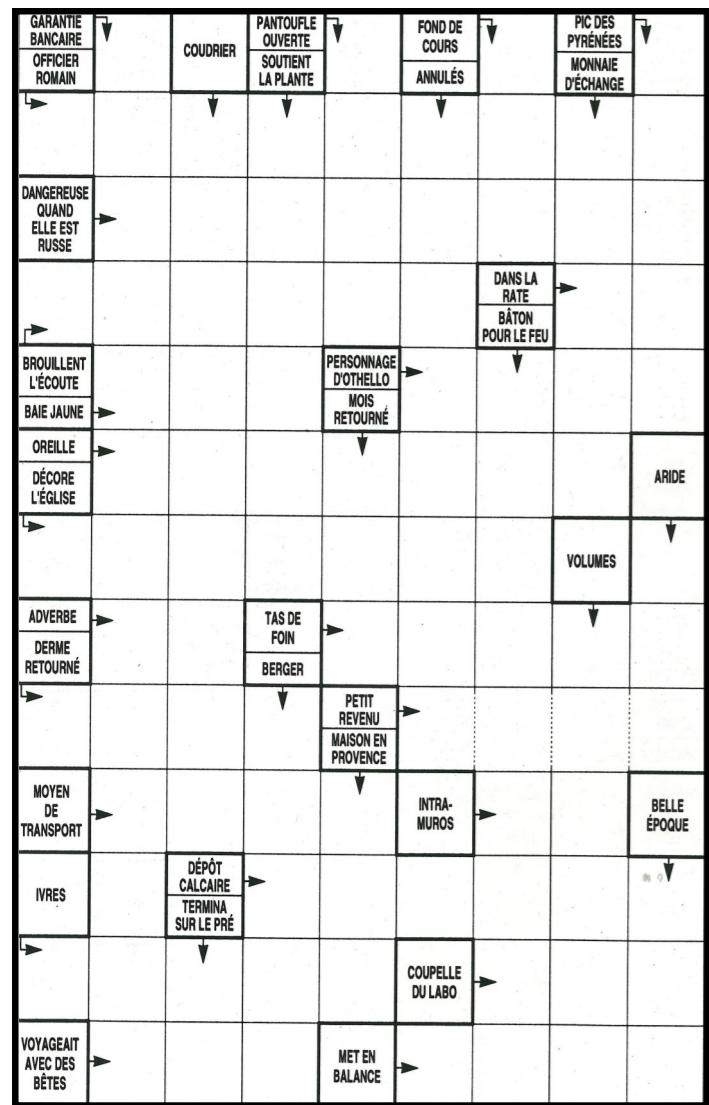
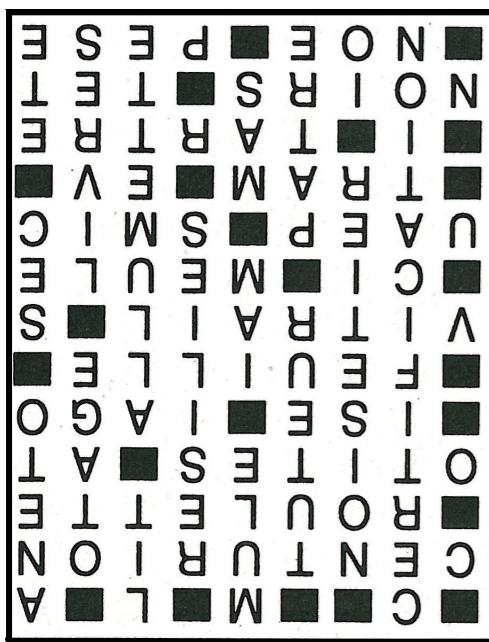


Les mots fléchés



Solution



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS

Tél : 04 92 66 04 21 fax : 04 92 48 53 25
Email: ccvopat@orange.fr
Ou : ccvocathy@wanadoo.fr

Nos heures d'ouverture au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :
Ouverte au public :
Le mercredi, de 9 h à 11 h 30
Et le jeudi, De 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 92 66 04 21
Fax : 04 92 48 53 25

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins

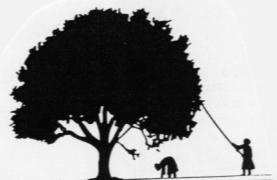
Rédactrice : Cathy Roumieu

Année 2012—Numéro 87

Novembre — Décembre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule



L' édito

Dans notre vallée, comme ailleurs, trop d'anciens sont partis en emportant avec eux des souvenirs perdus à jamais, provoquant chez chacun d'entre nous cet insupportable sentiment de frustration nourri de tous les regrets : "Si au moins nous l'avions enregistré quand il racontait ça..." La mémoire orale est un bien infiniment précieux. Les élus comme les habitants en ont toujours eu conscience mais, réaliser des enregistrements ou des films documentaires demande des moyens humains et financiers conséquents qui, jusqu'à présent n'avaient jamais pu être mobilisés.

Aujourd'hui, comme nous l'avions évoqué dans un numéro précédent, l'idée d'agir pour sauvegarder la mémoire vive de nos villages a fait son chemin. Rien n'est encore parfait - et ne le sera jamais. Mais, grâce à l'achat d'un caméscope semi professionnel, grâce aussi à diverses formations à la collecte de mémoire orale, proposées par le Centre de l'Oralité Alpine du Conseil Général, et dont notre personnel a pu bénéficier gratuitement, nous sommes enfin en mesure de vous présenter les premiers fruits d'un travail de longue haleine dont la toute première étape a commencé dans nos bureaux par la recherche de financements et le montage des dossiers de subventions.

C'est ainsi que nous vous invitons à venir découvrir,

le dimanche 20 janvier, à 14 h 30 à la bibliothèque de Bruis :

le tout premier film documentaire produit par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et intitulé :

"Le camp de harkis à Montmorin"

Ce sera aussi l'occasion de se retrouver pour partager galettes des rois et Clairette qui seront servies après la projection.

Nous tenons toutefois à préciser qu'il s'agit là d'un film documentaire amateur, réalisé avec les petits moyens dont nous disposons, que ce soit en terme de temps, de savoir faire ou de matériel, et qui ne saurait en aucun cas égaler les documentaires produits par exemple par des chaînes de TV et réalisés par des professionnels. Notre personnel y a mis cependant tout son cœur, son enthousiasme, sa spontanéité et beaucoup de passion. Ceci compensera peut-être cela... Ce sera à vous d'en juger !

En attendant je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et très heureuse année 2013 !

Gérard Tenoux

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
Prénom :
Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 16,00 €
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS

Signature :

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du
17 décembre 2012

Subvention FNADT / fonctionnement RSP

Le président expose :

Dans le cadre du contrat départemental des Hautes Alpes : « + de services au public », les collectivités qui ont en charge la gestion d'un Relais de Services Publics labellisé ont perçu, pour l'année 2012, une subvention de fonctionnement FNADT, d'un montant de 10 000 €, qui sera reconduite pour les années 2013 et 2014. Aussi, afin de bénéficier de la deuxième année de subventionnement, la CCVO doit reconduire la demande de subvention pour l'année 2013, selon le plan de financement ci-après :

Coût de l'opération : 15 704, 00 €
FNADT : 63,7 %, soit 10 000 €
Autofinancement CCVO :
32 %, soit 5 704 €

A l'unanimité les conseillers se déclarent favorables à l'opération pré citée et autorisent le Président à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Règlement SPANC

Le Président expose :

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la réglementation ayant évolué depuis 2008 ainsi que le mode de fonctionnement du service, un nouveau règlement a été établi.

Ce dernier détermine les dispositions générales, la nature des prestations, les dispositions financières ainsi que les dispositions d'application.

Après lecture du nouveau règlement, à l'unanimité les conseillers se déclarent favorables à l'adoption de ce dernier et autorisent le Président à prendre les mesures nécessaires à son application.

Devis photocopieur

Le Président rappelle la délibération du 8 octobre portant sur le même objet et propose que la CCVO fasse l'acquisition d'un photocopieur Konica Minolta selon le devis du fournisseur actuel B Contact Développement (Sisteron) et ce pour un montant Hors Taxe de 14 130 € et selon le plan de financement ci-après :

Réserve parlementaire : 50 %, soit : 7 065 €
Conseil Général : 1 566 €
Autofinancement CCVO : 5 499 €.

Il ajoute que, compte tenu des coûts de maintenance, conserver l'ancien photocopieur serait plus coûteux.

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération ci-dessus exposée et autorisent le président à faire procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 octobre portant sur le même objet.

Achat de logiciels et matériel informatique

Le Président expose :

Les normes de comptabilité publique ayant évolué et compte tenu de la généralisation de la dématérialisation des documents administratifs, il convient de faire l'acquisition de logiciels comptables répondant à ces nouvelles exigences. De plus, le poste informatique utilisé pour la comptabilité étant inadapté pour ce genre de logiciel, il convient de faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Le coût total prévisionnel Hors Taxe de l'opération se monte à : 2 839, 80 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération pré - citée et autorisent le Président à faire procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

N'hésitez pas à nous faire part d'événements familiaux vous concernant (naissances, mariages, hospitalisations, décès,...) que vous souhaitez voir paraître dans ce journal, que vous soyez abonnés ou pas. C'est bien volontiers que nous les diffuserons.

Le carnet de l'Oule

Commencée en 2000 l'aventure du CACT s'est donc terminée "en beauté" le jeudi 23 août par un voyage d'une journée à destination de la Camargue.

Faute de photo disponible à ce moment-là, nous n'avons pas pu diffuser cet article dans notre précédent numéro. Nous nous en excusons.

Cette animation a rassemblé un car presque complet, soit 44 participants.



Arrivé aux Saintes Marie de la Mer en fin de matinée le groupe a aussitôt embarqué à bord du Camargue pour une mini croisière sur le petit Rhône : le bras qui délimite la Camargue à l'Ouest du Delta.

Depuis le pont du bateau les participants ont eu le loisir d'observer la faune typique de ce littoral préservé : manades de taureaux ou chevaux en semi liberté conduites par de sympathiques gardians, hérons cendrés, aigrettes,... ainsi que sa flore et notamment les marais, les pinèdes, les rizières, ou encore les enganés, sorte de steppe naturelle plus ou moins marécageuses recouvertes de végétation saline telle que les salicornes, les saladelles...

Fierté locale, le taureau camarguais se distingue du taureau espagnol par sa plus petite taille et ses cornes en forme de lyre. Les camarguais sont fiers de préciser qu'il n'est jamais mis à mort lors des courses camarguaises organisées dans les arènes.

A l'heure du repas c'est bien sûr un menu typiquement camarguais (soupe de poisson, riz de Camargue et gardiane de taureau) que les convives ont dégusté avant de monter dans le petit train touristique pour un circuit commenté en bordure des marais, étangs et roubines (canaux d'irrigation).

La Camargue, delta du fleuve, terre de sel et d'élevage est aussi terre de pèlerinage : la commune des Saintes Marie de la Mer ainsi nommée depuis 1838 (anciennement Notre Dame de la Mer) doit son nom aux 3 Marie : Marie-Madeleine (disciple du Christ), Marie Salomé (sœur de la Vierge) et Marie Jacobé qui selon la tradition chrétienne auraient été chassées de Palestine avec d'autres disciples et placées dans une barque sans voile ni rame dans laquelle elles furent poussées par les courants vers le Delta du Rhône où elles échouèrent en 48. Là elles furent accueillies par Sarah la noire qui devint leur servante.

Et Noël nous fait toujours rêver ...



À Ste-Marie : plus belle la place !



Chère aux habitants : la forêt enchantée de Montmorin

Remerciements

Madame Josette Lombard de Montmorin tient à remercier très vivement les pompiers de la Motte Chalancon qui sont intervenus avec beaucoup d'efficacité à son domicile de Serre-Boyer le lundi 17 décembre pour un feu de cheminée qui s'était déclaré en début de soirée.

Bibliothèque

Un atelier couture pour petites mains à la bibliothèque

Cet automne, quelques enfants ont répondu présents à la proposition qui leur était faite de venir à la bibliothèque pour s'initier à la couture, une activité qu'ils n'avaient pour la plupart d'entre eux jamais pratiquée.



Chacun, avec son petit carré d'étoffe blanc, a pu s'exercer au point de base classique dit « point devant » puis au point arrière pour les plus grands et enfin à la fixation de boutons selon les règles de l'art.

Coudre toujours perpendiculairement au « droit fil », passer toujours le fil dans le chas de l'aiguille du côté où on vient de couper ce dernier, ne pas couper des longueurs de fil trop longues... tels sont les précieux conseils prodigués par Jacqueline que la couture passionne au point de vouloir transmettre ce savoir faire aux plus petits de son village. A tout juste 5 ans Faustine a réussi l'exploit de coudre sur plusieurs lignes tracées à la craie sans l'aide d'un adulte mais sous une surveillance très rapprochée !...

Les enfants ont aimé. La preuve : ils sont partants pour un prochain atelier et surtout avec le même gâteau pour le goûter !

Les amis du livre se sont retrouvés le 4 décembre à la bibliothèque. Toujours conviviales, ces réunions sont l'occasion de partager ses impressions au sujet de livres lus récemment. Bien souvent aussi, et c'est là tout le charme de ces rencontres, on finit par parler de la vie autrefois dans la vallée de l'Oule, comment nos grands-mères confectionnaient tel ou tel gâteau, comment se passaient les fêtes de Noël, de quoi se composait un repas de cochon, etc... Et pour cause : entre l'amour des livres et l'envie d'écrire ses propres mémoires il n'y a qu'un pas que les amis du livre disent rêver de franchir un jour. Nous les encourageons dans ce sens. En attendant elles nous conseillent :

"les vieilles" de Pascale Gauthier (prix Renaudot poche 2012)

"Le poids du passé" de Charlotte Link

"Une année en Provence" de Peter Mayle



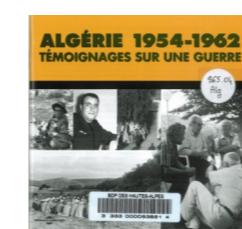
Projection d'un film amateur :

"Le camp de harkis à Montmorin"

Dimanche 20 janvier à 14 h 30 (voir détail dans l' éditorial)

A cette occasion vous pourrez découvrir des livres, DVD et CD audio sur le sujet.

Et pour les personnes qui ne pourront pas être présentes, le film sera de nouveau programmé cet été.



Fusion des collectivités : où en est-on ?

Appelées à se positionner quant au projet de regroupement des collectivités, toutes les communes du Département ont récemment émis un vote globalement défavorable à ce projet. Rappelons que si ce schéma était adopté, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule intégrerait la Communauté de Communes - encore virtuelle - du « Nord Buëch » aux côtés de la Communauté de Communes du Serrois, la Communauté de Communes du Dévoluy, la Communauté de Communes du Haut Buëch et la Communauté de Communes des 2 Buëch.

Les raisons invoquées dans les délibérations sont souvent les mêmes : incertitude quant aux conséquences en matière de fiscalité, mise en danger des petites communes pour lesquelles la démocratie locale aurait du mal à s'exprimer face aux communes plus importantes, délais jugés trop courts pour définir ce nouveau découpage qui impactera l'avenir de chacun, ...

Pour que tout soit dit, il faut savoir aussi que les dotations aux collectivités, non seulement ne sont plus indexées sur l'inflation mais sont appelées à diminuer encore de façon drastique dans l'avenir, à l'exception des dotations aux collectivités qui auront fusionné, pour lesquelles des bonus seront appliqués. La Réforme des collectivités territoriales avait donc pour ambition de compenser ces manques par une organisation territoriale plus rationnelle.

Aux vues de ces résultats, le Préfet Jacques Quastana a convoqué les 40 membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 17 décembre pour leur soumettre le résultat de cette consultation.

Au lendemain de cette séance et jusqu'à nouvel ordre le projet de fusion est purement et simplement abandonné, le Préfet ne souhaitant pas user de son pouvoir pour imposer une Réforme à laquelle une majorité d'élus est hostile. Toutefois, une réunion des maires des cantons de Serres, Rosans, Aspres sur Buëch et Orpierre devrait avoir lieu prochainement afin d'étudier d'autres issues possibles.

Politique Agricole Commune : information aux agriculteurs

La Direction Départementale des Territoires, par l'intermédiaire du Relais de Service Public de Bruis, informe les agriculteurs de la vallée de l'Oule qu'ils ne recevront pas cette année le dossier (version papier) relatif à la déclaration des ovins et caprins, ceci afin d'encourager les agriculteurs à faire leur déclaration de bétail via Internet, sur le site [Telepac](#). La procédure à suivre est simple et totalement sécurisée. Chaque agriculteur recevra prochainement un courrier l'invitant à choisir cette formule grâce au guide à la déclaration qui lui sera aussi adressé à cette occasion.

Les agriculteurs ne possédant pas d'ordinateur ou n'ayant pas de connaissance en informatique pourront se rendre au **RSP de Bruis** où les agents d'accueil auront pour mission de les assister lors de leur déclaration en ligne.

Pour ceux qui souhaitent malgré tout faire leur déclaration par courrier, sur le formulaire "papier" habituel, celui-ci est téléchargeable sur Internet (possibilité de le faire imprimer - gratuitement - au RSP de Bruis)

Pour joindre le RSP de Bruis : 04 92 66 04 21

Information des communes

MONTMORIN

Adhésion à l'arrêté préfectoral de périmètre de la Communauté de Communes "Nord Buëch"

Délibération 2012-10-45

Le Maire, informe les conseillers municipaux de l'arrêté 2012-222-0002 notifié en date du 9 août 2012 pris par le Préfet des Hautes Alpes relatif au projet de périmètre de la Communauté de Communes « Nord Buëch », et ce en conséquence de l'article 60 III alinéas 4 et 5 de la loi du 26 décembre 2010, adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 23 décembre 2011, et de l'arrêté préfectoral des Hautes-Alpes n° 2011-360-2 du 26 décembre 2011 qui prévoyait la couverture du Buëch par deux structures intercommunales.

Le Maire indique que L'arrêté 2012-222-0002 du 9 août 2012, de projet de périmètre est conforme au périmètre défini par la commission de coopération intercommunale du 23 décembre 2011 ; Il intègre 37 communes. Le siège de la Communauté de Communes « Nord-Buëch » est fixé à Veynes. Cet arrêté a entre autre pour objet de recueillir l'avis de chaque conseil municipal.

Le Maire rappelle à son Conseil la délibération prise le 20 juin 2011 par laquelle à huit voix contre et une voix pour, il rejetait le projet de schéma départemen-

tal de coopération intercommunal, en l'état. A la suite de ce préambule s'instaure un débat au sein du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Madame le Maire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSIDERE la trop grande disparité des territoires comme étant un obstacle à des objectifs de développement cohérents, concertés et partagés,

CONSIDERE, que les petites communes n'auront plus aucune légitimité,

CONSIDERE que la démocratie locale n'est pas prise en compte,

CONSIDERE l'éloignement du pouvoir et la représentativité des petites communes au sein de la gouvernance comme une mise sous tutelle,

CONSIDERE que la gestion des services deviendra beaucoup plus problématique et obligera à terme à la création de structures intermédiaires pour rester en cohérence avec la proximité des territoires qui sont par trop hétérogènes,

CONSIDERE, que les simulations financières et fiscales présentées ne peuvent pas être prises en compte dans la mesure où les transferts de compétences ne sont pas arrêtés étant donné qu'il existe dès à présent

des disparités très importantes sur le territoire, ne prenant qu'un exemple, notamment celui de l'enlèvement des ordures ménagères,

CONSIDERE devoir avoir à subir le coût de compétences retenues globalement et non utilisées par les administrés du village,

CONSIDERE que des décisions hâtives risquent d'impacter les générations à venir pour des décennies,

CONSIDERE subir une démocratie totalement arbitraire, notamment avec le siège de la nouvelle intercommunalité imposé à VEYNES,

CONSIDERE qu'en conséquence, le périmètre proposé par le Préfet ne peut recueillir que la même décision de REFUS DU PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD BUECH, pour les raisons identiques et aussi plus approfondies à celles évoquées dans la délibération du 20 juin 2011 avec en plus le sentiment d'une démocratie bafouée plutôt que participative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Vos petites annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

Le Préfet rend visite aux élus de la vallée

Invité par Gérard Tenoux, en sa qualité de Conseiller Général, le Préfet des Hautes Alpes Jacques QUASTANA était en visite dans le canton de Rosans ce jeudi 20 décembre pour y rencontrer les élus locaux, une invitation à laquelle il s'est déclaré très sensible. L'après-midi s'est déroulée en trois temps puisque trois communes recevaient tour à tour Monsieur le Préfet et ce autour de thèmes spécifiques : à Bruis il fut question de services publics, à Moydans d'agriculture et à Sorbiers c'est autour de la santé que se sont orientées les discussions.

Dans un premier temps, Monsieur le Préfet a donc pu découvrir les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et notamment son Relais des Services Publics dont le Point Visio représente un atout majeur pour les habitants qui le découvrent et l'utilisent de plus en plus fréquemment. Le Point Visio a été installé à Bruis dans le cadre du programme national "+ de services au public" en réponse à une crainte peut-être plus légitime ici qu'ailleurs de perdre le peu de services publics existants sur ce territoire très isolé. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent ainsi avoir, au même titre qu'un habitant de Gap, -sinon mieux- des entretiens avec le Pôle Emploi, la CARSAT, la MSA,... « C'est un premier pari qui vient d'être gagné, le prochain étant que ce service soit aussi utilisé par les personnes qui se déplacent » a souligné Gérard Tenoux. En effet, ce dispositif, qui devrait prochainement être aussi installé à Rosans et ultérieurement à Montjay présente l'avantage

d'éviter les contraintes liées aux déplacements et mérite que l'ensemble de la population se l'approprie. Les maires du canton de Rosans ont ensuite fait part de leurs doléances à Monsieur le Préfet. Pour la plupart d'entre eux, l'eau et l'assainissement constitue



l'une des préoccupations majeures du moment. Gérard Tenoux a surtout tenu à rappeler les réalités auxquelles sont confrontées les petites communes qui présentent souvent une gestion saine des budgets mais pour lesquelles les coûts de mise aux normes sont prohibitifs et peuvent difficilement être compensés par une hausse des impôts locaux, « sur un territoire où nos concitoyens ne perçoivent souvent que de faibles pensions agricoles (autour de 700 €) ». Monsieur le Préfet a confirmé sa volonté d'accompagner les communes en rappelant les moyens de financement existants (FNADT, DTER). Quant aux banques, il conseille aux élus de s'adresser à la Caisse des dépôts. Sur tous ces sujets il a par ailleurs annoncé la tenue d'une conférence départementale en mars 2013, à laquelle participeront tous les opérateurs nationaux. A Moydans, c'est le problème du loup qui a largement été abordé.

Les chiffres sont inquiétants : en 2012, plus de 500 bêtes ont été prédatées dans le Département, soit l'équivalent de deux troupeaux. Monsieur le Préfet a indiqué que des mesures immédiates ont été prises en matière de tirs de défense en octobre et novembre. Par ailleurs un courrier a été adressé au Ministre de l'Agriculture lui demandant de simplifier les procédures de prises en charge. De façon générale l'objectif de Monsieur le Préfet est de réunir les conditions permettant de garantir aux agriculteurs la possibilité d'exercer leur métier.

A Sorbiers enfin Monsieur le Préfet a fait le point sur la situation du canton en matière de santé en réaffirmant une priorité : obtenir la réalisation d'un EHPAD expérimental pour personnes âgées ayant un enfant handicapé et d'une maison pluridisciplinaire de santé sur Rosans afin de mieux palier l'insécurité médicale qui se développe dans ce canton. Les élus ont en effet eu à gérer à plusieurs reprises des situations inadmissibles, notamment la nuit et le week end lorsque le système de permanence prend le relais sur les horaires de la semaine. Pour eux, Il est donc aujourd'hui primordial d'obtenir la création de ces deux établissements, inconcevables l'un sans l'autre et de pouvoir lancer rapidement un appel à projets. M. le Préfet a fait savoir que le dossier de l'EHPAD expérimental semblait bien engagé sous réserve qu'un potentiel clientèle soit identifié sur la Région PACA.

Dégât des sangliers : trop c'est trop !

Fin octobre, avait lieu à Bruis une réunion à laquelle étaient invités tous les agriculteurs de la vallée, aux côtés de représentants de la Chambre d'Agriculture (Jocelin Mathieu), de la Direction Départementale des Territoires (Sylvain Vedel) et de la Fédération de Chasse (Nicolas Jean). A l'ordre du jour de cette rencontre organisée à la demande de Gérard Tenoux, Président de la Communauté de Communes : les dégâts causés par les sangliers dans la Haute vallée de l'Oule, **dégâts devenus à tel point gravissimes** que la quasi - totalité des agriculteurs étaient présents pour déposer leurs doléances et surtout tenter de réfléchir ensemble à des solutions.

Nos champs ne sont plus des champs, c'est Verdun !

Invités à s'exprimer lors d'un premier tour de table, les agriculteurs sont unanimes et le constat alarmant : « **Nous ne récoltons plus rien.** Nous passons 90 % de notre temps à vérifier des clôtures pour lesquelles nous investissons des milliers d'euros alors qu'elles ne sont pas toujours efficaces. Les sangliers sont aujourd'hui devenus une des contraintes majeures, l'agriculture est trop fragile pour tout supporter : il y a les loups, les sangliers, bientôt les cerfs ... »



Quant aux causes, elles sont diverses et pas toujours faciles à cerner : Pour certains agriculteurs/chasseurs le nombre de journées d'ouverture de la chasse est insuffisant, surtout si l'on compare avec la Drôme limitrophe où la « pression de chasse » est supérieure. **Cette incohérence ferait de la Haute Vallée de l'Oule une véritable réserve où les sangliers viendraient se réfugier,** d'autant que certains accès ayant été bloqués du côté de Saint Dizier, des hectares entiers de la montagne ne sont plus chassés.

Autre problème : les chasses privées appartenant à des propriétaires fortunés qui ne sont là que très ponctuellement feraient l'objet d'**agrainage sauvage** : « ils ne viennent pas souvent mais quand ils viennent ils veulent être sûrs de tirer et ils font ce qu'il faut pour ça. Ils ont les moyens de main-

tenir du maïs en permanence sur ces terres ». Certains suspectent même un changement de comportement du gibier au cours des dernières années : « Ils viennent en plein milieu des villages. On en voit parfois qui sont blancs par endroits, ils doivent être croisés, **ils sont de moins en moins sauvages** ». Ou encore : « Il y a 20 ou trente ans il y en avait plus qu'aujourd'hui et il n'y avait pas tous ces problèmes ».

Les solutions existantes à ce jour aussi sont pointées du doigt : à commencer par les **indemnisations** qui sont jugées **insuffisantes** car indexées sur les prix de Rungis. Des demandes étant restées sans suite certains agriculteurs blasés ne déposent même plus de dossiers : « On ne travaille pas pour faire des papiers derrière ». Quant à la participation financière de la fédération de chasse à l'**acquisition de clôtures** : « les matériaux ne sont pas de bonne qualité et la main d'œuvre n'est pas prise en compte ».

Parmi les autres solutions évoquées (tirs de nuit, battues administratives, classement du sanglier comme animal nuisible,...) deux d'entre elles ont pour l'instant été fermement retenues, à savoir :

les tirs d'affût qui devraient être reconduits : ils se pratiquent pendant l'été dans le cadre d'une organisation interne et à tour de rôle : les agriculteurs doivent en faire la demande aux présidents de leurs ACCA respectives qui eux même en font la demande auprès de la DDT, ouvrir la chasse plus souvent : une demande sera formulée pour que le temps de chasse autorisé en janvier et en février **passe de 2 à 4 jours** par semaine, une mesure qui laisse certains agriculteurs dubitatifs quant à son efficacité.

Les agriculteurs devraient être à nouveau appelés à se rencontrer pour continuer à réfléchir au problème « dans un esprit constructif », insiste Monsieur Vedel, « en évitant à tout prix que chacun ne campe sur ses positions - condition indispensable à une issue positive du dossier ».

Information des communes

Recensement

En 2013, les habitants de Montmorin et Bruis vont être recensés.

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013. A cette fin vous allez recevoir la visite de **Régine Illy**, agent recenseur sur notre territoire. Elle sera munie d'une carte officielle et est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc...

Ces chiffres aident les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, ...). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles et sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.



Nous sommes tous responsables

Ordures ménagères : rappel quant à l'utilisation des containers équipés de calottes

Suite à une mauvaise utilisation du système d'ouverture par clé électronique, deux calottes sont définitivement bloquées, rendant certains containers à ordures ménagères inutilisables en l'état sur la commune de Montmorin.

Nous insistons sur l'importance de respecter impérativement les instructions affichées à l'écran lors du dépôt d'un sac poubelle (20 litres maximum). Vouloir "aller plus vite que la musique" ne fait que retarder la manipulation sans parler des conséquences sur le matériel qui peut être endommagé de façon irréversible. Nous faisons appel à votre civisme pour mettre en pratique ces conseils et faire passer cette information autour de vous.

Bibliothèque (complément de la page 10)



L'après-midi récréative du mois de décembre a été consacrée à un atelier de peinture sur bois sec. Des morceaux de bois ramassés dans la forêt cet automne ont été distribués aux enfants qui les ont peints selon l' inspiration du moment. Ainsi "relookées" ces branches serviront de support pour des décos de Noël, de présentoirs pour livres à la bibliothèque, ...



Social : réunion publique d'information

Réunion publique : l'action sociale du Conseil Général expliquée aux habitants

Ce mardi 20 novembre, à la demande de Gérard Tenoux, Conseiller Général du canton de Rosans, délégué à l'emploi et à l'insertion, Catherine Millon, Directrice Territoriale des Maisons de Solidarité (MDS) s'est rendue à Bruis pour présenter les différentes actions sociales du Conseil Général sur le Département.

« Beaucoup de choses se font au niveau du Département mais quand on parle avec la population on a l'impression que l'information n'arrive pas jusqu'à nos campagnes. **Les personnes ne sont pas toujours au courant de ce qui existe**» observe Gérard Tenoux. Et pourtant poursuit madame Million la Solidarité représente la moitié du budget du Conseil Général, soit environ 50 000 000 d'€ par an.

Des dispositifs tels que l'Allocation pour Perte d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA),... font partie des compétences obligatoires des Départements mais ces derniers sont libres de les mettre en œuvre selon les spécificités du territoire.



Dans les Hautes Alpes la Solidarité s'organise autour des MDS qui sont des relais de proximité incontournables où se regroupent les différents travailleurs sociaux (médecins, infirmières, puéricultrices, assistantes sociales,...). Le Sud du Département compte deux MDS : la **MDS de Veynes et la MDS de Laragne (avec des permanences à Serres et Rosans)**. De la petite enfance au troisième âge les MDS ont pour mission d'aider les personnes rencontrant des difficultés, que celles-ci soient ponctuelles ou plus durables. Mme Millon insiste sur la garantie du secret professionnel lors du suivi des dossiers (les dossiers APA traités en commission le sont de façon anonyme) et sur l'importance de ne pas attendre qu'un problème s'installe avant de réagir : « il faut prendre les devants, quand un problème est trop ancien il est beaucoup plus difficile de le traiter ». A leur demande, les assistantes sociales peuvent **même se**

déplacer aux domiciles des personnes. Les personnes en difficulté sont donc vivement invitées à s'adresser au personnel des MDS qui, à longueur d'année, s'emploie à apporter des solutions dans des domaines aussi divers que : L'emploi (dans le cadre du Plan Département d'Insertion), la santé (les services du personnel médical sont totalement gratuits) le logement par le biais du Fonds de Solidarité Logement (FSL), les personnes handicapées (chaque MDS est un relais de la Maison Des Personnes Handicapées de Gap), le transport, la gestion d'un budget, les problèmes rencontrés suite à une hospitalisation (accumulation de courrier,...) Mme Million est par ailleurs revenue sur l'APA (une allocation qui peut concerter des heures de ménage, le portage de repas, des produits d'hygiène, la télé assistance) : contrairement à une idée reçue mais fausse, il n'y a pas de récupération des sommes versées sur la succession lors du décès du bénéficiaire. Des remboursements peuvent être demandés mais seulement dans le cas où les sommes allouées n'ont pas été dépensées dans le cadre du plan d'aide mis en place.

Pour conclure la réunion, Gérard Tenoux a présenté le nouveau service mis en place dans la vallée de l'Oule par la Communauté de Communes : ce service sera assuré par Chantal Bompard qui se déplacera dans un véhicule électrique (subventionné via le Pays sisteronais) pour aller à la rencontre des personnes âgées ou en grande difficulté. Sa mission consistera à faire le lien entre ces personnes et les services sociaux par l'intermédiaire du Relais de Services Publics de Bruis. Elle apportera une aide à divers niveaux, dans la limite de ses heures et dans la mesure où ces interventions ne concourent pas les services déjà en place sur le territoire.

Numéros utiles :

MDS de Veynes : 04 92 58 00 86
MDS de Laragne : 04 92 65 06 23
RSP de Serres : 04 92 67 08 25
RSP de Bruis : 04 92 66 04 21

Les reconnaisssez-vous ?



Cette très belle photo d'époque, qui est en fait une carte postale, nous a été apportée par François Casado de Montmorin.

Ce cliché a été pris, probablement par un photographe professionnel, au retour du Conseil de révision aux environs de 1923. En effet, y figure Paul Emile Baup, le beau-père de François, né le 12 août 1905.

On voit par ailleurs que cette photo a été prise devant l'école de Montmorin.

Ceux d'entre vous qui pourraient nous aider pour identifier les personnes figurant sur ce cliché sont les bienvenus à la rédaction du journal. (tél : 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

Reconnaissez-vous aussi ce chat ?

Il a élu domicile à Montmorin au hameau de Chatusse depuis plusieurs semaines.

Si vous voulez le récupérer ou l'adopter vous pouvez téléphoner au 04 92 20 18 36

